

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION Du 29 septembre 2023

*** **

Date de convocation : 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents : 6** **Votants : 7**

L'an deux mil vingt et trois, **le vingt neuf septembre**, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Eric ROUSSELET, maire

Présents :

Messieurs : E ROUSSELET, JJ CADINOT, K DULONG, F BURAY,

Mesdames : I RICHARD, V PAILLIE,

Absents excusés : B LEBORGNE, T BONNEVILLE, F SENAY, C GOBBE, S GEORGES, A FREMINE, JM COURTECUISSSE, MA LECLERC

M Thomas BONNEVILLE a donné une procuration de vote à M Jean-Jacques CADINOT

Conformément à la convocation du 25 septembre 2023, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 septembre à 18h00 à la mairie avec pour **Ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du procès verbal de la séance du 15 JUIN 2023

29/2023 : DECISION MODIFICATION N°1

30/2023 : LOYER DES PIECES DE TERRE 2023-2024

31/2023 : ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU SDE76 (efficacité énergétique des bâtiments publics)

32/2023 : AVIS SUR LE PROJET D'EOLIENNES

33/2023 : ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA CANTINE (four et réfrigérateur)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire constate que le quorum n'est pas atteint.

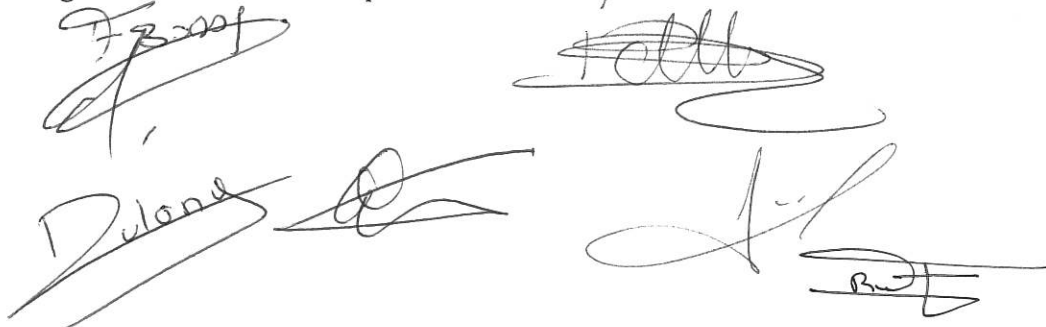
Monsieur le maire donne lecture de l'article L.2121-17 « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le maire lève la séance à 18h18

La réunion est reportée au mardi 03 octobre 2023 à 18h00 à la mairie

Signature des membres présents :

The block contains several handwritten signatures in black ink. There are approximately seven distinct signatures, some appearing to be initials or full names, representing the council members present at the meeting.